

IMPORTANT !

Message destiné aux poseurs du compteur/capteur linky !

**Le compteur linky n'est pas obligatoire !
Aucune loi n'oblige le citoyen à accepter ce
capteur!**

☐☐ **Quand le compteur électrique est à l'intérieur d'une habitation et que l'occupant/usager s'y oppose, Enedis ne pose pas le compteur linky!**

☐☐ **Quand le compteur électrique est à l'extérieur d'une habitation, les occupants/usagers ont les mêmes droits que ceux dont les compteurs sont à l'intérieur d'une propriété privée!**

Les occupants peuvent légalement s'opposer à la pose du capteur linky !

**Je refuse catégoriquement le remplacement de
mon compteur par un compteur/capteur linky !**

☐☐ **J'ai adressé une lettre de refus du compteur linky (modèle du cabinet d'avocats ARTEMISIA) à ENEDIS CAUDAN en recommandé avec Accusé/Réception le ___/___/201_.**

☐☐ **J'ai effectué une sommation « de ne pas faire » auprès du cabinet d'huissiers S.C.P BENZAKEN FOURREAU SEBBAN de Nanterre qui a été remise à S.A. ENEDIS (anciennement ERDF) 34, place des Corolles 92400 COURBEVOIE le ___/___/201_.**

**Vous ne pouvez poser de compteur / capteur dans ce
logement sans faire courir de risques à ses occupants !
Cette action dont vous seriez responsable pourrait porter
atteinte à leur santé et/ ou à leurs biens matériels !**

Merci de respecter mon droit au refus !

**Je suis adhérent à AALGA Bretagne qui me
soutient dans mon refus !**

<https://aalgab.wixsite.com/bretagne>